

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 5

Artikel: Entretien avec Me Charles Poncet
Autor: Poncet, Charles / Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Histoire

Entretien avec Me Charles Poncet

Propos recueillis par Alexandre Vautravers

RMS: L'affaire Jeanmaire est peu connue, souvent oubliée. Quelle est son importance aujourd'hui?

Franchement, pour passionnante qu'elle soit dans ce qu'elle révèle, cette affaire n'a plus aucune importance aujourd'hui. Le rideau de fer est tombé et le risque que les cosaques viennent faire boire leurs chevaux dans le lac Léman a disparu. Le procès Jeanmaire est le témoin d'une époque révolue, celle de la guerre froide, de la Suisse anticommuniste et prête à mobiliser 500'000 hommes en 48 heures aux premières velléités agressives soviétiques.

Oserais-je le dire ? C'était le bon temps ! Mon Dieu que les choses étaient simples à cette époque...

RMS: Pour vous aujourd'hui, Jeanmaire était-il un coupable ou une victime?

Victime d'un espion habile et rusé certes, Jeanmaire était néanmoins coupable d'avoir remis des règlements dits « Mob G » - les plans de mobilisation de l'armée suisse - à l'attaché militaire soviétique. Il était officier de carrière et un tel comportement méritait une peine féroce. Peu importe de savoir si les Soviétiques avaient déjà ces informations ou non. Pour un officier, transmettre des secrets à un ennemi potentiel est un péché mortel. A l'époque d'ailleurs, si nous avions été en temps de guerre, Jeanmaire aurait fini devant un peloton d'exécution. Mais aujourd'hui, nous avons totalement aboli la peine de mort dans le droit pénal militaire aussi.

RMS: Que dire sur le procès? Est-ce pour vous un procès militaire, ou un procès politique?

C'était un procès à forte connotation politique et il a été conduit dans des conditions que nous n'accepterions plus aujourd'hui : des interrogatoires à la police et à l'instruction sans avocat de la défense, un ministre de la justice - Kurt Furgler - qui déclarait l'accusé coupable

avant le procès, un président - le neuchâtelois Houriet - braqué contre l'accusé, une défense insuffisante pour ne pas dire plus, des audiences principalement à huis-clos sous prétexte de « secret militaire », j'en passe et des meilleures.

La Suisse n'a vraiment pas brillé dans ce procès, alors qu'il aurait été parfaitement possible de condamner Jeanmaire à la même peine avec un procès vraiment public et vraiment équitable.

RMS: La Suisse a beaucoup changé depuis les années 1970. L'affaire Jeanmaire est-elle une question d'actualité?

Le risque d'invasion ayant disparu, le traître livrant nos secrets à l'envahisseur n'est plus d'actualité. Aujourd'hui, le successeur de Jeanmaire serait plutôt un cyber-espion!

En filigrane cependant, l'affaire Jeanmaire pose la question de savoir si nous voulons encore une armée et dans l'affirmative, pour quoi faire. Le moins qu'on puisse dire, est que la classe politique suisse pédale largement dans la choucroute à cet égard aussi. Quand je vois mon fils se morfondre à un cours de répétition en faisant le pied de grue devant des ambassades avec un fusil sans cartouches et un Natel pour suppléer des radios qui ne marchent pas, j'ai honte d'être suisse. Mais ça, c'est une autre histoire.....

Ch. P.